



PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 7 janvier 2026 à 9 h 01 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

Mmes Christine Poirier et Flavia Alexandra Novac, sous la présidence de M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20260107-1

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - RÉSOLUTION
AMENDÉE - PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOT P. 6
656 221 ET P. 6 656 221**

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20251209-1104, le conseil municipal autorisait l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 6 656 221 (lot projeté 6 685 121), d'une superficie approximative de 34,1 mètres carrés, ainsi que de servitudes temporaires sur 2 parties du lot 6 656 221 (lot projeté 6 685 120) du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 250,8 mètres carrés, d'une durée de 36 mois, du 31 mars 2026 au 30 mars 2029, nécessaires pour l'installation d'une génératrice dans le cadre de la réfection de la station de pompage Renaix;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée quant au numéro de lot;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'amender la résolution CM-20251209-1104 afin de remplacer le lot «6 656 221» par le lot «6 576 221».

(SD-2025-6700)

CE-20260107-2

**RÉSOLUTION AMENDÉE - CRÉDITS BUDGÉTAIRES -
BUREAU DES TRANSACTIONS ET DES INVESTISSEMENTS
IMMOBILIERS**

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20251203-3314, le comité exécutif approuvait une dépense de 18 387 \$, financée par la réserve financière pour la gestion de l'eau, pour défrayer l'acquisition d'une partie du lot 6 656 221 (lot projeté 6 685 121) ainsi que des servitudes temporaires sur 2 parties du lot 6 656 221 (lot projeté 6 685 120) du cadastre du Québec, nécessaires pour l'installation d'une génératrice dans le cadre de la réfection de la station de pompage Renaix;



ATTENDU QU'une erreur s'est glissée quant au numéro de lot;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20251203-3314 afin de remplacer le lot «6 656 221» par le lot «6 576 221».

(SD-2025-6700)

CE-20260107-3

RÉSOLUTION AMENDÉE - REMPLACEMENT CADASTRAL - LOT 6 656 221 - PL-2025-103

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20251203-3315, le comité exécutif approuvait le remplacement du lot 6 656 221 du cadastre du Québec par les lots 6 685 121 et 6 685 120 dudit cadastre, comme montré au plan préparé par Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, le 30 avril 2025 sous le numéro 3257 de ses minutes, tel que prévu au dossier du Service de l'urbanisme numéro PL-2025-103 et conditionnellement à la présentation de ce plan au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée quant au numéro de lot;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20251203-3315 afin de remplacer le lot «6 656 221» par le lot «6 576 221».

(SD-2025-6700)

CE-20260107-4

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RENOUVELLEMENT ET NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

de renouveler la nomination de Chaïma Ben Miloud pour agir à titre de membre indépendante au sein du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable, à compter du 12 mars 2026;

de nommer Chaïma Ben Miloud pour agir à titre de vice-présidente au sein dudit comité, et ce, jusqu'à la fin de son mandat à titre de membre indépendante, soit le 12 mars 2028;



de nommer Christina Kabongo pour agir à titre de membre indépendante au sein dudit comité, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

(SD-2025-6732)

CE-20260107-5

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 10 décembre 2025 à 9 h 02.

(SD-2025-6392)

CE-20260107-6

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 10 décembre 2025 à 9 h 15.

(SD-2025-6392)

CE-20260107-7

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-3279

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-3279, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de 2 pompes d'assèchement de 6 pouces, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

United rentals of Canada inc.
198 151,20 \$.

(CT:1873897)
(SD-2025-5973)

CE-20260107-8

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13083-F - CONTRAT DOS-3279

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13083-F, un montant de 174 700 \$, taxes nettes incluses.

(CT:1873897)
(SD-2025-5973)



CE-20260107-9

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3302

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3302, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de différents types de pierre concassée et d'abrasifs, 2026-2029, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

Groupe CRH Canada inc. (Demix Agrégats)

lot 1

2 623 304,81 \$;

lot 2

2 066 884,48 \$;

Construction DJL inc.

lot 3

270 076,28 \$.

(CT:1874467)

(SD-2025-6054)

CE-20260107-10

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3274

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3274, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service de location, d'installation et de désinstallation de ballons d'étanchéité dans des conduites d'égout pluvial en période d'inondation, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

9298-3972 Québec inc. (Service sous-marin)

344 549,65 \$.

(CT:1874821)

(SD-2025-6121)

CE-20260107-11

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3323

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3323, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de mise à niveau des terrains de baseball au parc Pépin, pour une période de 2 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Gestion S Forget inc.
1 614 941,15 \$.

(CT:1875032)
(SD-2025-6154)

CE-20260107-12

DÉBUT, ASSISTANCE TECHNIQUE, SURVEILLANCE ET
MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-3323

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Gestion S Forget inc. pour les travaux de mise à niveau des terrains de baseball au parc Pépin, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Groupe Carbonic inc. à effectuer l'assistance technique durant l'exécution des travaux, section B, au montant de 10 865,14 \$, et la surveillance des travaux sans résidence, section C, au montant de 14 486,85 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-3164;

d'autoriser AtkinsRéalis à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation des travaux, au montant de 51 258,07 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2786, lot 5;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3323 par le conseil municipal.

(CT:1875032)
(SD-2025-6154)

CE-20260107-13

DÉPENSES - REVENUS REPORTÉS - FONDS DE PARCS ET
TERRAINS DE JEUX - CONTRAT DOS-3323

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



d'autoriser des crédits au montant de 1 692 079 \$, taxes nettes incluses, et ce, pris à même les montants comptabilisés à titre de revenus reportés (Fonds de parcs et terrains de jeux), conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3323 par le conseil municipal.

(CT:1875032)
(SD-2025-6154)

CE-20260107-14

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3238

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3238, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services professionnels de suivis environnementaux aux lieux d'élimination de neige Dagenais, Ste-Rose et St-Martin, ainsi qu'aux anciens dépotoirs Bomar et Cloutier, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Englobe Corp.
444 838,28 \$.

(CT:1876030)
(SD-2025-6298)

CE-20260107-15

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3216

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3216, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de tracteurs utilitaires avec attachements et accessoires, pour une période de 30 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Kanatrak inc.
368 445,11 \$.

(CT:1876236)
(SD-2025-6337)

CE-20260107-16

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13085-F - CONTRAT DOS-3216

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13085-F, un montant de 310 200 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3216 par le conseil municipal.

(CT:1876236)
(SD-2025-6337)

CE-20260107-17

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3252

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3252, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de quincaillerie, de boulonnerie et de pièces hydrauliques, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Distributions P.R. inc.
2 931 862,50 \$.

(CT:1876282)
(SD-2025-6343)

CE-20260107-18

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3351

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3351, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures souterraines 2026 pour la réhabilitation par chemisage des conduites d'aqueduc sur diverses rues de la Ville de Laval, pour une période de 210 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Fer-Pal Construction Ltd
11 362 996,50 \$.

(CT:1876515)
(SD-2025-6386)

CE-20260107-19

DÉBUT ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX - CONTRAT
DOS-3351

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'autoriser le début des travaux par Fer-Pal Construction Ltd pour les travaux d'infrastructures souterraines 2026 pour la réhabilitation par chemisage des conduites d'aqueduc sur diverses rues de la Ville de Laval, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Solmatech inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation des travaux, au montant de 69 106,87 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2786, lot 1;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3351 par le conseil municipal.

(CT:1876515)
(SD-2025-6386)

CE-20260107-20

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC -
CONTRAT DOS-3351

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés au ministre des Finances au montant estimé de 40 920 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3351 par le conseil municipal.

(CT:1876515)
(SD-2025-6386)

CE-20260107-21

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE
L'EAU - CONTRAT DOS-3351

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 11 517 549 \$, taxes nettes incluses, et ce, pris à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3351 par le conseil municipal.

(CT:1876515)
(SD-2025-6386)

CE-20260107-22

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3251



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3251, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services professionnels d'étude d'opportunité (études des besoins et des solutions) et d'étude de faisabilité de la solution retenue infra de desserte du Carré Laval, pour une période de 16 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

WSP Canada inc.
1 536 152,55 \$.

(CT:1877056)
(SD-2025-6452)

CE-20260107-23

DÉPENSES - FINANCEMENT - CONTRAT DOS-3251

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 1 402 713 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-3251 pour les services professionnels d'étude d'opportunité (études des besoins et des solutions) et d'étude de faisabilité de la solution retenue infra de desserte du Carré Laval, et ce, pris à même les sommes disponibles et dont les dépenses sont admissibles à la convention d'aide financière du ministère de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie (MEIE), conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal.

(CT:1877056)
(SD-2025-6452)

CE-20260107-24

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3128

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3128, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de 6 pompes submersibles de relèvement aux puits ouest et est à la StaRRE de Fabreville, pour une période de 18 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

KSB Pumps inc.
749 591,01 \$.

(CT:1877476)
(SD-2025-6528)



CE-20260107-25

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU - CONTRAT DOS-3128

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 621 485 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-3128 pour l'acquisition de 6 pompes submersibles de relèvement aux puits ouest et est à la StaRRE de Fabreville, et ce, pris à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'adjudication du contrat par le conseil municipal.

(CT:1877476)
(SD-2025-6528)

CE-20260107-26

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION - CONTRAT DOS-3357

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3357, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2026, groupe 3, pour une période de 16 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Eurovia Québec Construction inc.
3 271 528,26 \$.

(CT:1878134)
(SD-2025-6609)

CE-20260107-27

DÉBUT ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-3357

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2026, groupe 3, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Groupe ABS inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire, au montant de 48 882,77 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2786, lot 3;



le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3357 par le conseil municipal.

(CT:1878134)
(SD-2025-6609)

CE-20260107-28

AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC -
CONTRAT DOS-3357

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec et pour la redevance imposée par le Règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés au ministre des Finances, au montant estimé de 573,60 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3357 par le conseil municipal.

(CT:1878134)
(SD-2025-6609)

CE-20260107-29

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13179-F - CONTRAT DOS-3357

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de financer les dépenses présentées au sommaire décisionnel à même les sommes disponibles au Règlement L-13179-F, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3357 par le conseil municipal.

(CT:1878134)
(SD-2025-6609)

CE-20260107-30

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3317

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3317, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de décarbonation au Cosmodôme, pour une période de 12 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Procova inc.
1 922 382 \$.

(CT:1878866)
(SD-2025-6726)



CE-20260107-31

DÉBUT, SURVEILLANCE ET SOUTIEN TECHNIQUE -
CONTRAT DOS-3317

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Procova inc. pour les travaux de décarbonation au Cosmodôme, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Martin Roy et Associés inc. à effectuer le soutien technique durant les travaux, au montant de 33 833,92 \$ et la surveillance des travaux sans résidence, au montant de 45 175,98 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1973, lot 1;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3317 par le conseil municipal.

(CT:1878866)
(SD-2025-6726)

CE-20260107-32

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13178-F - CONTRAT DOS-3317

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13178-F, un montant de 515 400 \$, taxes nettes à zéro;

le solde de la dépense au montant de 1 392 576 \$, taxes nettes à zéro, sera financé par la subvention du Plan Climatique du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (Mesure 3);

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3317 par le conseil municipal.

(CT:1878866)
(SD-2025-6726)

CE-20260107-33

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3333

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3333, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour le service de location avec opérateur de remorqueuses pour opérations de déneigement, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

9402-5129 Québec inc. (Remorquage V.I.P. Laval)
2 remorqueuses plateformes et 2 remorqueuses wheel lift
221 326,88 \$;

9464-0331 Québec inc.
1 remorqueuse plateforme
50 589 \$;

Georges Barakat (Larry's)
1 remorqueuse plateforme
63 236,25 \$;

Remorquage Iceberg (Elias Kassouf)
1 remorqueuse plateforme
47 427,19 \$;

Transport Automobile Guilbault inc.
1 remorqueuse plateforme
67 978,97 \$;

9464-1511 Québec inc.
1 remorqueuse plateforme
55 331,72 \$;

Garage remorquage Lachaine inc.
1 remorqueuse plateforme
74 302,59 \$;

9353-2240 Québec inc. (Remorquage Towpal)
1 remorqueuse plateforme
61 655,34 \$;

Transport-des-lacs inc.
1 remorqueuse plateforme
72 721,69 \$.

(CT:1879023)
(SD-2025-6751)

CE-20260107-34

DON - CONCESSIONNAIRE MERCEDEZ-BENZ - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la réception des cartes cadeaux Walmart d'une valeur totale de 6 875 \$, offertes par le concessionnaire Mercedes-Benz dans le cadre de l'événement «Arbre du partage» qui a eu lieu durant la période des fêtes au Service de police.

(SD-2025-6735)



CE-20260107-35

APPROBATION - ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE -
VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'entraide mutuelle à intervenir entre la Ville de Sainte-Thérèse et la Ville de Laval concernant l'assistance réciproque de leur service de sécurité incendie, pour une période de 3 ans;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(SD-2025-5885)

CE-20260107-36

LISTE - PROGRAMMES DE REVITALISATION DES
BÂTIMENTS PATRIMONIAUX, DE MAISONS LÉZARDÉES ET
D'ADAPTATION DE DOMICILE - NOVEMBRE 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la liste des bénéficiaires ayant reçu une aide financière pour le mois de novembre 2025, dans le cadre des programmes de revitalisation des bâtiments patrimoniaux, prévu au Règlement numéro L-12659, de maisons lézardées et d'adaptation de domicile.

(SD-2025-6320)

CE-20260107-37

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - KAU
G.P. INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-118 de Kau G.P. inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'immeuble sur le lot projeté 6 700 648 du cadastre du Québec:

1. une superficie maximale du terrain en surface carrossable de 611 mètres carrés, alors qu'un maximum de 500 mètres carrés est prescrit;
2. une marge avant maximale de 22,08 mètres, alors qu'un maximum de 3 mètres est prescrit;
3. une entrée charretière d'une largeur maximale de 14,94 mètres, alors qu'un maximum de 6 mètres est prescrit;



et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-401.

(SD-2025-6482)

CE-20260107-38

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - KAU G.P. INC.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0145 de Kau G.P. inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 10 étages sur le lot 1 732 089 et une partie du lot 1 732 113 (lot projeté 6 700 648) du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-402.

(SD-2025-6483)

CE-20260107-39

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - KAU G.P. INC.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-146 de Kau G.P. inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'immeuble sur le lot projeté 6 700 649 du cadastre du Québec, 3900-4000, Desserte sud Laval Ouest (A-440), l'aménagement d'aucune bande tampon de type C en bordure de la ligne arrière de terrain adjacente à un terrain situé dans un type de milieux T6.3, alors qu'une bande tampon de type C doit y être aménagée, conditionnellement à ce qu'une bande paysagère végétalisée d'une longueur minimale de 70 mètres soit aménagée au sud du lot et que cette bande paysagère végétalisée soit d'une profondeur minimale de 3 mètres et être constituée d'un minimum de 9 arbres à moyen ou grand déploiement et d'un minimum de 27 arbustes;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-403.

(SD-2025-6484)

CE-20260107-40

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - KAU G.P. INC.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0157 de Kau G.P. inc., propriétaire, à l'effet de permettre la démolition partielle d'un bâtiment commercial d'un étage sur le lot 1 732 112 et une partie du lot 1 732 113 (lot projeté 6 700 649) du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-404.

(SD-2025-6485)

CE-20260107-41

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
GESTION JAH-EDM INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-158 de Gestion Jah-Edm inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 5 456 733 du cadastre du Québec, 5313, boulevard Lévesque Est, un revêtement extérieur de type «D» sur la façade principale avant, au lieu d'un revêtement extérieur de type «A», et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-405.

(SD-2025-6486)

CE-20260107-42

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
GESTION JAH-EDM INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0178 de Gestion Jah-Edm inc., propriétaire, à l'effet de permettre la rénovation d'un bâtiment commercial de 2 étages sur le lot 5 456 733 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-406.

(SD-2025-6487)

CE-20260107-43

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - 9384-
2615 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-134 de 9384-2615 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour les habitations sur les lots 6 277 402, 6 277 403, 6 277 404 et 6 277 405 du cadastre du Québec, 1600, 1620, 1640 et 1660, rue du Grand-Pic, une hauteur de bâtiment principal de 15,6 mètres, alors qu'un maximum de 12,5 mètres est prescrit, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-410.

(SD-2025-6490)

CE-20260107-44

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
PATRICE RIVET ET MANON ST-JEAN

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-137 de Patrice Rivet et Manon St-Jean, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour la résidence unifamiliale existante sur le lot 1 855 755 du cadastre du Québec, 552, rue de Fribourg, une marge latérale gauche minimale de 0,97 mètre, alors qu'un minimum de 1,5 mètres est prescrit, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-411.

(SD-2025-6491)

CE-20260107-45

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -
MASSIMO CANTATORE ET TANIA CRISPINO

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-144 de Massimo Cantatore et Tania Crispino, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une habitation d'un logement sur le lot 6 445 632 du cadastre du Québec, 5621, boulevard des Mille-Îles:

1. un bâtiment accessoire empiétant devant la façade principale avant du bâtiment principal;
2. une marge avant de 44,14 mètres, au lieu d'une marge avant maximum de 10 mètres;
3. une aire de stationnement empiétant de 55 % devant la façade principale avant, au lieu d'un empiètement maximum de 50 %;
4. un plan de façade comprenant une porte de garage plus avancé que l'alignement du plan de façade le plus large de la façade principale avant;



et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-412.

(SD-2025-6493)

CE-20260107-46

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - MARTINE CHARTRAND ET SYLVAIN AHERN

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-145 de Martine Chartrand et Sylvain Ahern, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 1 491 608 du cadastre du Québec, 4775, rue Marie-Garnier, une clôture en cour avant d'une hauteur maximale de 1,8 mètre, au lieu d'une hauteur maximale d'un mètre, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-413.

(SD-2025-6499)

CE-20260107-47

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - NAJIB-NICOLAS SAHYOUNI ET JESSICA CARUSO

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-148 de Najib-Nicolas Sahyouni et Jessica Caruso, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour l'agrandissement d'une habitation d'un logement sur le lot 1 194 869 du cadastre du Québec, 585, rue Gervais, un total de 4 matériaux de revêtement extérieur différents au lieu d'un maximum de 3, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-414.

(SD-2025-6500)

CE-20260107-48

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - 9518-0568 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-149 de 9518-0568 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une habitation d'un logement jumelée sur le lot projeté 6 671 758 du cadastre du Québec, rue Chartrand:



- 1. une partie du mur extérieur de fondation non recouverte d'un revêtement extérieur sur une hauteur de 1,33 mètre, au lieu d'un maximum de 0,3 mètre pour la façade principale et 1,2 mètre pour les autres façades;
 - 2. une hauteur du plancher du rez-de-chaussée de 1,96 mètre au lieu d'un maximum de 1,5 mètre;
 - 3. une marge avant de 6,16 mètres, au lieu d'une marge entre 5,85 et 6,07 mètres;
- et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-415.

(SD-2025-6505)

CE-20260107-49

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - TW
GESTION IMMOBILIÈRE INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-150 de Tw Gestion Immobilière inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'immeuble sur le lot 1 785 466 du cadastre du Québec, 4100, montée Masson, la plantation d'un minimum de 2 arbres à petit déploiement en cour avant, alors qu'un minimum de 2 arbres à moyen ou grand déploiement est requis en cour avant, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-416.

(SD-2025-6506)

CE-20260107-50

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - JUN LI
SHI ET MING HE LIU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-153 de Jun Li Shi et Ming He Liu, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour un bâtiment existant sur le lot 1 641 320 du cadastre du Québec, 54, rue de Pontmain, 2 escaliers extérieurs non dissimulés ni entourés de murs dans les cours latérales gauche et droite, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-417.

(SD-2025-6507)

CE-20260107-51

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - LUCA
CERASUOLO



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-155 de Luca Cerasuolo, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'habitation existante sur le lot 5 963 687 du cadastre du Québec, 3111, rue Esther, une marge latérale minimale droite de 1,12 mètre, alors qu'un minimum de 1,5 mètre est prescrit, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-418.

(SD-2025-6511)

CE-20260107-52

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - 9518-0568 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-157 de 9518-0568 Québec inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'une habitation d'un logement jumelée sur le lot projeté 6 671 759 du cadastre du Québec, rue Chartrand:

- 1. une partie du mur extérieur de fondation non recouverte d'un revêtement extérieur sur une hauteur de 1,33 mètre, au lieu d'un maximum de 0,3 mètre pour la façade principale et 1,2 mètre pour les autres façades;
- 2. une hauteur du plancher du rez-de-chaussée de 1,96 mètre, au lieu d'un maximum de 1,5 mètre;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-419.

(SD-2025-6514)

CE-20260107-53

REMPLACEMENT CADASTRAL - LOT 1 636 308 - PN-2025-0295

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 296 513 \$.

(SD-2025-6551)

CE-20260107-54

ADOPTION - RÉOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 3 249 959



ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter une résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'usage «Stade (7221)» du groupe d'usages «Activités de rassemblement (P2)» et un bâtiment temporaire gonflable en forme de dôme avec un matériau souple sur le lot 3 249 959 du cadastre du Québec, situé au 955, avenue Bois-de-Boulogne, et ce, à la condition qu'un tel bâtiment temporaire respecte une distance minimale de 3 mètres avec toute ligne de terrain.

(SD-2025-6777)

CE-20260107-55

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION - PROJET DE
RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de consultation portant sur le projet de résolution autorisant le PPCMOI numéro CE-20251112-3168 afin de permettre l'usage «Stade (7221)» du groupe d'usages «Activités de rassemblement (P2)» et un bâtiment temporaire gonflable en forme de dôme avec un matériau souple sur le lot 3 249 959 du cadastre du Québec, situé au 955, avenue Bois-de-Boulogne, et ce, à la condition qu'un tel bâtiment temporaire respecte une distance minimale de 3 mètres avec toute ligne de terrain.

(SD-2025-6777)

CE-20260107-56

ADOPTION - RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT
1 068 932

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter une résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de ne pas exiger un nombre minimal de cases de stationnement pour tout usage du groupe d'usages «Activité de rassemblement (P2)» sur le lot 1 068 932 du cadastre du Québec, situé au 221, boulevard des Laurentides, et ce, conditionnellement à ce qu'une demande complète et conforme de certificat d'autorisation (CA) visant l'aménagement de 2 cases de stationnement et de superficies végétales sur les espaces restants dans la cour donnant sur la rue de Berri soit déposée avant la délivrance du certificat d'occupation (CO) et que ces travaux soient complétés à l'intérieur du délai de validité du CA.

(SD-2025-6797)

CE-20260107-57

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION - PROJET DE
RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de consultation portant sur le projet de résolution autorisant le PPCMOI numéro CE-20251112-3157 afin de ne pas exiger un nombre minimal de cases de stationnement pour tout usage du groupe d'usages «Activité de rassemblement (P2)» sur le lot 1 068 932 du cadastre du Québec, situé au 221, boulevard des Laurentides, et ce, conditionnellement à ce qu'une demande complète et conforme de certificat d'autorisation (CA) visant l'aménagement de 2 cases de stationnement et de superficies végétales sur les espaces restants dans la cour donnant sur la rue de Berri soit déposée avant la délivrance du certificat d'occupation (CO) et que ces travaux soient complétés à l'intérieur du délai de validité du CA.

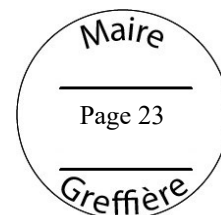
(SD-2025-6797)

CE-20260107-58

RAPPORT ET REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES
TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière par le demandeur sont admissibles à une aide financière;



ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du partir du mois de juin 2024 et se sont terminés en juillet 2025;

ATTENDU QUE seuls les travaux préparatoires confirmés par la ministre sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre ce qui suit:

les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

des photos des travaux réalisés;

le résultat relatif aux indicateurs suivants:

- nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;

- nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);

- nombre de vélos ajoutés pour les systèmes de vélos en libre-service;

- nombre de stations d'ancrage implantées par type (assisté ou non) pour les systèmes de vélos en libre-service;

- nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;

- nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

- nombre d'utilisations et d'utilisateurs des systèmes de vélos en libre-service;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à transmettre à la Ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de prendre acte du formulaire de reddition de comptes et du rapport des travaux du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'exercice 2024-2025 préparés par le Service de l'ingénierie selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable ledit formulaire et ledit rapport.

(SD-2025-6540)

CE-20260107-59

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le remplacement de la signalisation de stationnement interdit par du stationnement saisonnier dans la placette nord de l'avenue des Aristocrates, entre les numéros civiques 3211 et 3239, du côté du terre-plein, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-D50409-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 23 septembre 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à procéder à la distribution d'affichettes de portes pour informer les citoyens concernés du changement de signalisation.

(SD-2025-6684)

CE-20260107-60

INSTALLATION - SIGNALISATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation de la signalisation pour réserver un espace de stationnement pour personnes atteintes de déficience physique face au 203, chemin de la Lorraine, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-600319-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 4 décembre 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.

(SD-2025-6847)

CE-20260107-61

RAPPORTS INTÉRIMAIRES EN LOT - REDDITION DE COMPTES - CONTINGENCES



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports intérimaires de reddition de comptes du Service des immeubles, parcs et espaces publics tel qu'apparaissant au rapport sommaire du 1er novembre 2025 et aux rapports détaillés qui lui sont joints, lesquels rapports font état de l'avancement des travaux, des contingences dépensées à la date du rapport ainsi que du montant des contingences estimées afin de compléter les travaux.

(SD-2025-5814)

CE-20260107-62

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT DOS-332

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 45 213,46 \$ à Artelia Canada inc., dans le cadre du mandat de services professionnels de firmes de laboratoire en sol pour la réalisation de contrôle qualité des matériaux durant les travaux de construction d'un nouveau chalet et de réfection majeure de la piscine au parc Couvrette, incluant les jeux d'eau;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 4.

(CT:1878451)
(SD-2025-6647)

CE-20260107-63

DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS - CONTRAT DOS-332

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 41 286 \$, taxes nettes incluses, pour défrayer des honoraires supplémentaires pour des services professionnels prévus au contrat DOS-332, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations.

(CT:1878451)
(SD-2025-6647)

CE-20260107-64

AUTORISATION - ACQUISITION - CONTRAT DOS-1949

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



d'autoriser l'acquisition de bac roulants à USD Global inc., prévus dans le cadre du contrat DOS-1949, lot 1, pour l'acquisition et la livraison porte-à-porte de bacs roulants ainsi que le service de maintenance des bacs de la Ville, au montant de 78 381,99 \$.

(CT:1877655)
(SD-2025-6550)

CE-20260107-65

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE - PAIEMENT
COMPTANT DES IMMOBILISATIONS - CONTRAT DOS-1949

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver des crédits au montant de 71 574 \$, taxes nettes incluses, requis pour assurer le coût d'acquisition de bacs roulants à USD Global inc., prévue au contrat DOS-1949, et ce, pris à même la réserve financière pour le paiement comptant des immobilisations.

(CT:1877655)
(SD-2025-6550)

CE-20260107-66

RECOMMANDATION AU CONSEIL - NOMINATION -
COMITÉ DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES SERVICES
DE PROXIMITÉ - ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser la nomination de Philippe Vaillancourt, chef de division gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté, pour agir à titre de représentant de la Ville au sein du Comité de suivi de la mise en oeuvre des services de proximité de Éco Entreprises Québec.

(SD-2025-6827)

CE-20260107-67

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
AVENANT 2 À L'ENTENTE D'UTILISATION DE LA PISCINE -
COLLÈGE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'avenant 2 à l'entente d'utilisation de la piscine à intervenir entre la Ville de Laval et le Collège Laval pour les sessions du 8 septembre au 19 décembre 2025 et du 10 janvier au 7 juin 2026, au montant de 125 941,12 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit avenant.

(CT:1844698)



(SD-2025-1611)

CE-20260107-68

APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES 2025-2026 -
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LAVAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de services 2025-2026 à intervenir entre la Ville de Laval et l'Orchestre symphonique de Laval pour la programmation et la production déléguée de 2 concerts extérieurs dans le cadre des Zones musicales 2026, au montant de 193 474,18 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1874049)
(SD-2025-6003)

CE-20260107-69

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
PAIEMENT DE FACTURES - CULTURE, LOISIRS, SPORT ET
DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à procéder au paiement des factures du Centre de services scolaire de Laval au montant total de 321 552,80 \$, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2025.

(CT:1879216)
(SD-2025-6776)

CE-20260107-70

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE LA
LANGUE FRANÇAISE

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser le Service des communications et du marketing à déposer une demande d'aide financière au montant de 720 000 \$ auprès du ministère de la Langue française (MLF), en lien avec le programme pour la valorisation et la vitalité de la langue française (PVVLF), pour les années 2026, 2027 et 2028, concernant la mise en oeuvre des recommandations du document Laval, une trajectoire en français;



d'autoriser le directeur dudit service à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire que ces documents ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-5673)

À 9 h 29, tous les points ayant été considérés, M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Ray Khalil, conseiller et vice-président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière